



EN BREF :

- Conditions climatiques.
- Situation culturale.
- Défanage.
- Arrachage et entreposage de la récolte.
- Sommaire agrométéorologique hebdomadaire.

Conditions climatiques

L'été chaud et plutôt sec se poursuit. Cette semaine encore, l'ensemble des régions du Québec enregistre des températures au-dessus de la normale. Les précipitations sont absentes ou très peu abondantes. Vous trouverez, au sommaire agrométéorologique (annexe 1), les détails pour chaque région.

Situation culturale

La majorité des champs ont maintenant atteint le stade de sénescence et le défanage des variétés de mi-saison a débuté dans plusieurs régions. En raison de la sécheresse qui perdure au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, plusieurs champs n'auront pas besoin d'être défanés et les rendements seront malheureusement inférieurs à la normale. La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean serait également affectée. Dans les autres régions, les rendements, selon certaines observations, seront dans la moyenne mais avec un pourcentage moindre de tubercules de gros calibre.

Défanage

Comme le défanage a débuté ou débutera sous peu, voici un rappel de quelques renseignements concernant cette étape importante. Idéalement, les plants de pomme de terre devraient avoir amorcé leur sénescence naturelle au moment de l'application du défanant. Lorsque le sol est très sec ou que la température est très chaude lors de l'application du défanant, il y a des risques de causer un brunissement du talon. En effet, il ne faut pas appliquer le défanant **REGLONE** pendant une période de sécheresse, particulièrement quand le sol est sec et que les plants flétrissent durant la journée. Après la fin de la sécheresse, il faut attendre au moins trois jours après que le sol ait été très bien mouillé par la pluie ou par l'irrigation avant d'effectuer le traitement. Le REGLONE est un herbicide de contact qui agit rapidement. Son efficacité est plus grande lorsque l'application est réalisée par temps nuageux ou en soirée.

Depuis quelques années, un autre produit est disponible pour le défanage des plants de pomme de terre, soit **AIM EC** (carfentrazone-éthyle). Ce produit, qui est aussi un herbicide de contact, agit moins rapidement que le REGLONE. Il serait moins susceptible de causer le brunissement du talon. Pour obtenir une bonne efficacité de défanage, le produit doit être appliqué à la dose la plus élevée (350 ml/ha) et avec une bonne quantité d'eau (minimum 250 L/ha). De plus, il nécessite l'ajout d'un adjuvant non ionique (AGRAL, AG-SURF ou MERGE). Cet herbicide peut aussi contrôler plusieurs mauvaises herbes vivaces et annuelles comme le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, l'herbe à poux et le pissenlit. Par contre, si une deuxième application de défanant s'avère nécessaire, le REGLONE (diquat) devra être utilisé pour cette dernière, car l'herbicide AIM EC ne peut être appliqué qu'une seule fois par saison de croissance.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'étiquette de ces produits :

REGLONE : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=3807

AIM EC : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=11782

Arrachage et entreposage de la récolte

La production de toute une saison peut être compromise lors des opérations de la récolte. En effet, les blessures infligées aux tubercules par les équipements de récolte et de manutention représentent le problème le plus fréquemment observé. Ces blessures peuvent donc servir de porte d'entrée pour des micro-organismes causant, entre autres, des pourritures d'entrepôt. Le bulletin d'information **No 12** du 21 août 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b12pdt09.pdf>) traite des précautions à prendre lors de la récolte pour minimiser ces problèmes de blessures. Toutefois, une évaluation des blessures causées lors des manipulations est aussi très importante afin d'identifier les endroits où il faudra apporter des correctifs. On peut, en prélevant des échantillons de tubercules à différents points de la chaîne de récolte (sortie de terre, sur l'arracheuse, dans le camion et en entrepôt), déterminer la quantité et le type de blessures et les endroits où elles se produisent le plus. Certains outils permettent d'identifier ces blessures mécaniques et d'évaluer la qualité des lots, soit :

- Le **test au catéchol** est basé sur le fait que ce produit chimique colore les tissus fraîchement blessés en rouge sombre ou en violet. Pour plus d'information sur cette technique, vous pouvez consulter le document suivant : <http://www.agrireseau.qc.ca/pdt/documents/Blessure.pdf>.
- La **patate électronique** est un outil efficace, mais dispendieux, qui permet de détecter durant les opérations de la récolte les endroits critiques où les tubercules sont endommagés.
- La « **Hot-box** » est un équipement qui permet d'accélérer le développement des blessures et d'évaluer celles-ci sur une courte période de temps (12 heures). La « Hot Box » peut être achetée dans le commerce, mais elle peut aussi être fabriquée en utilisant un contenant isolé et hermétique (ex. : vieux congélateur horizontal), une chaufferette avec thermostat et un thermomètre. Les tubercules (échantillon de 50) seront récoltés et déposés dans des sacs de papier dans la « Hot Box » et celle-ci sera maintenue à une température de 34 à 36 °C, avec 95 à 98 % d'humidité relative. Après 12 heures sous ces conditions, les tubercules seront pelés (une peleuse est préférable) et un premier classement des tubercules sera effectué. Un deuxième pelage des tubercules affectés permettra de déterminer la profondeur des blessures.

Veuillez noter que cet avertissement est le dernier communiqué régulier de la saison. Des communications sous forme de bulletin d'information ou d'avertissement seront émises au besoin pour des problématiques particulières. Je tiens à remercier tous les collaborateurs du réseau pomme de terre du Réseau d'avertissements phytosanitaires.

Texte rédigé par :

Serge Bouchard, technologue, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ sous la supervision de Bruno Gosselin, agronome, Direction de la phytoprotection, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA POMME DE TERRE
Laure Boulet, agronome – Avertisseuse
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ
351, boulevard de l'Hôtel-de-Ville Ouest, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2
Tél. : 418 862-6341, p. 225 – Téléc. : 418 682-1684 – Courriel : laure.boulet@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 18 – pomme de terre – 1^{er} septembre 2010



Annexe 1

Généré le :
mercredi, 1er septembre 2010

Sommaire agrométéorologique

Période du :
27 au 31 août 2010

Station	Pour la période		Degrés-jours base 5 (À partir du 1er avril)			Précipitations (mm)		
	T. min. (°C)	T. max. (°C)	2010	Écart*	2009	Pour la période	Cumul (À partir du 1er avril)	
							2010	2009
Bas-Saint-Laurent								
Baie-des-Sables	12,6	30,5	1 360,3	+209,7	1 175,0	3,1	368,3	514,3
Kamouraska (Saint-Denis)	14,0	32,5	1 428,2	ND	1 171,1	0,0	277,6	481,0
Mont-Joli	~	~	~	ND	~	~	~	~
Saint-Arsène	11,8	30,8	1 415,3	+216,4	1 121,7	0,3	305,4	459,3
Capitale-Nationale								
Château-Richer	10,0	31,4	1 635,6	+183,4	1 391,3	1,5	338,6	636,8
Donnacona-2	8,6	31,6	1 591,1	+87,1	1 388,8	3,2	401,2	543,0
Saint-Alban	7,5	32,3	1 633,0	+147,6	1 444,3	3,2	397,4	519,6
Saint-François, I.O.	13,0	31,4	1 762,9	ND	1 505,8	0,5	373,7	535,9
Centre-du-Québec								
Drummondville	10,5	31,4	1 873,8	+200,0	1 656,1	1,8	448,4	584,5
Pierreville	10,0	32,2	1 754,6	+121,5	1 604,4	0,0	401,6	531,7
Chaudière-Appalaches								
Charny	11,8	31,2	1 745,1	ND	1 472,9	3,1	384,1	590,8
Estrie								
Coaticook	10,5	30,2	1 650,8	+200,4	1 445,4	0,6	574,1	599,0
Gaspésie								
Caplan	10,0	28,7	1 323,2	+157,4	1 159,6	1,1	447,5	545,0
Lanaudière								
Joliette-Ville	11,0	33,2	1 851,8	+206,7	1 626,0	0,2	498,2	584,6
L'Assomption	9,8	34,0	1 824,4	ND	1 597,4	0,0	425,5	456,8
Saint-Jacques	8,0	33,4	1 789,5	+171,7	1 548,6	0,0	446,6	537,9
Saint-Michel-des-Saints	5,8	31,5	1 429,9	+180,1	1 182,9	0,5	337,8	480,0
Laurentides								
Mont-Laurier	6,5	32,7	1 626,7	+184,5	1 362,4	0,0	373,5	514,6
Saint-Janvier	9,4	32,1	1 758,1	ND	1 511,0	0,0	468,1	490,0
Mauricie								
Saint-Thomas-de-Caxton	9,5	32,5	1 653,4	+193,2	1 451,3	0,0	325,8	488,1
Montérégie-Est								
Farnham	10,2	31,6	1 844,8	+211,3	1 634,4	0,0	585,6	520,2
La Providence	11,7	32,5	1 993,7	+214,9	1 766,0	0,0	453,7	510,7
Saint-Amable	10,0	32,5	1 867,6	+207,8	1 634,3	0,0	482,1	475,3
Saint-Hyacinthe-2	9,3	32,4	1 837,4	+180,9	1 539,2	0,2	479,4	545,8
Montérégie-Ouest								
Côteau-du-Lac	9,3	31,8	1 794,4	+157,6	1 605,4	0,0	479,8	505,0
Hemmingford-Four-Winds	11,5	31,8	1 825,8	+179,0	1 576,9	0,0	520,2	481,3
Outaouais								
Notre-Dame-de-la-Paix	6,0	32,8	1 562,4	+146,8	1 541,6	0,0	430,1	560,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean								
Péribonca	9,0	32,5	1 382,5	+151,3	1 168,2	4,6	334,6	439,0
Saint-Ambroise	9,0	31,5	1 402,9	+212,4	1 193,7	3,6	313,1	439,4

*Écart : Écart à la moyenne 1996-2005